

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3101

6 décembre 2013

### SOMMAIRE

819 Luxembourg S.à r.l. ....	148805	Augusta (Gibraltar) Holdings II S.C.S. ..	148814
Abertas S.à r.l. ....	148815	Axeurope S.A. ....	148807
Adames S.A. ....	148814	Axeurope S.A. ....	148812
A. Di Cato S.à r.l. ....	148810	Best Doctors Luxembourg Holdings S.à r.l. .....	148848
Advent Diamond (Luxembourg) Holding S.à r.l. ....	148806	Broadway Bar S.à r.l. ....	148813
Advent Regulus (Luxembourg) Subco S.à r.l. ....	148806	B.T.I. Lux S.à r.l. ....	148804
Al Chem GP & Cy S.C.S. ....	148814	Cheyne Special Situations Investments (N° 2) S.à r.l. ....	148809
AIG European Real Estate Finance S.à r.l. .....	148816	Clouse S.A. ....	148808
AIG European Real Estate S.à r.l. ....	148814	Ewart (Manchester) S.à r.l. ....	148817
Airmon Lux 3 ....	148846	Global Investments Return S.A. ....	148802
Akord Investment S.A. ....	148814	Lux-Composition S.A. ....	148802
Alias Mustang International ....	148813	Luxidea S.A. ....	148803
Alpha Trade Consulting ....	148816	LYB Luxembourg S.à r.l. ....	148803
AltaGas Finance Luxembourg S.à r.l. ...	148806	Marcinvest S.A. ....	148803
Altice B2B Lux. S.à r.l. ....	148816	Millipore International Holdings S.à r.l. .	148842
Altice Six S.A. ....	148816	MN S.A. ....	148811
AMR Immobilier S.à r.l. ....	148816	Mobile Telesystems Finance S.A. ....	148802
Analystes Assureurs Associés Lux SA ...	148807	SWM GP Luxembourg ....	148825
ANTHEA - Contemporary Art Investment S.à r.l. ....	148815	Tanges Investments S.A. ....	148808
Apentis S.à r.l. ....	148806	Tanges Investments S.A. ....	148804
Apollo Daian Holdings S.à r.l. ....	148805	Tethys Investment I S.à r.l. ....	148804
Ares Life Sciences I S.à r.l. ....	148811	Trucson Properties S.à r.l. ....	148809
Armadillo Lux Holding S.A. ....	148812	Valotel Europe S.A. ....	148808
Armainvilliers Holding ....	148812	Vendôme Real Estate S.A. ....	148809
Armainvilliers Luxholdco ....	148813	VERNE Holding (Luxembourg) S.à r.l. ..	148810
Assets value Partners S.à r.l. ....	148812	Viione Capital S.A. ....	148805
Association for Marketing and Sales S.A. .....	148810	Westendam S.A. ....	148810
Atria Acquisition S.A. ....	148833	WGRM Holding 7 S.A. ....	148807
Auction EquityCo S.A. ....	148810	Xirom Investments SICAV ....	148807
		Xylem Global S.à r.l. ....	148805

**Global Investments Return S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.  
R.C.S. Luxembourg B 150.121.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 20 septembre 2013.*

L'assemblée générale des actionnaires décide d'accepter la démission de Monsieur DE AZEVEDO MIRANDA Norberto et Monsieur LAGONA Marco en tant qu'administrateurs de la société.

L'assemblée générale décide de nommer le conseil d'administration suivant pour la période expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

- Madame VELLA Franca, née le 27.12.1973 à Charleroi (Belgique), domiciliée au 9 Rue Napoléon 1<sup>er</sup>, F-57390 Audun-le-Tiche, (France); Administrateur

- Monsieur CAGIOLIS Olivier, né le 14.03.1974 à Montignies-sur-Sambre (Belgique), domicilié professionnellement au 9-11 Rue Louvigny, L- 1946 Luxembourg; Administrateur

- Monsieur JAFFAR-BANDJEE Altaf, né le 02.01.1979 à Toulouse (France), domicilié au 17D Rue des Frères, F-57100 Thionville (France); Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLOBAL INVESTMENTS RETURN S.A.  
Société Anonyme

Référence de publication: 2013155344/21.

(130190042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

**Lux-Composition S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 3, rue des Tondeurs.  
R.C.S. Luxembourg B 92.444.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue au siège le 15 mai 2013*

1. L'assemblée accepte le renouvellement des mandats des administrateurs suivants:

1. Monsieur Bernard MARCHANT, Chemin du Fond Coron 4 à BE-1380 LASNE, comme administrateur. Son mandat est valable à partir de ce jour jusqu'à l'assemblée générale de 2019;

2. Monsieur Eric SCHONBRODT, Clos de l'Ermitage 27 à BE-4600 VISE, comme administrateur. Son mandat est valable à partir de ce jour jusqu'à l'assemblée générale de 2019;

3. Monsieur Jean-Luc GODEFROID, Rue de Gramptinne 4 à BE-5300 ANDENNE, comme administrateur-délégué. Son mandat est valable à partir de ce jour jusqu'à l'assemblée générale de 2019;

4. La société BERMAL S.A., sise à B-5004 Bouge, Rue de Hannut n°54. Représentée par Monsieur Patrick HURBAIN résidant rue du Fosty n°59 à 1470 Baisy-Thy. Son mandat est valable à partir de ce jour jusqu'à l'assemblée ordinaire de 2019.

Pour extrait conforme

Lux-Composition SA

Stephan SCHMITZ / Paul CALLEBAUT / Léon SCHMITZ / BERMAL S.A

- / - / - / Représentée par Monsieur Patrick HURBAIN

Référence de publication: 2013155438/22.

(130190456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

**Mobile Telesystems Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 84.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOBILE TELESYSTEMS FINANCE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013155511/11.

(130190186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

**Luxidea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 83.325.

Par décision du Conseil d'Administration tenu en date du 25 octobre 2013, KOFFOUR S.A., société anonyme, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été cooptée au Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Giuliano BIDOLI, démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B - 86 086, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a accepté la nomination de Monsieur Guy BAUMANN, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant que représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société LUXIDEA S.A., société anonyme.

Luxembourg, le 07.11.2013.

Pour: LUXIDEA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013155484/22.

(130189963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

---

**LYB Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 175.415.

*Extrait des résolutions écrites prises en date du 29 octobre 2013*

En date du 29 OCTOBRE 2013, les actionnaires de LYB Luxembourg S.à.r.l. («la Société») ont pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Monsieur Francesco Svelto en tant que gérant de la Société avec effet au 10 octobre 2013;

- De nommer Monsieur Lawrence Clark Somma né le 14 Octobre 1966, à New York, Etats Unis résidant professionnellement au LyondellBasell Tower, Ste. 700, 1221 McKinney Street, Houston, Texas 77010, Etats Unis en tant que gérant de la Société avec effet au 10 octobre 2013 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 Novembre 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2013155485/20.

(130190202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

---

**Marcinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7374 Helmdange, 189, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 114.327.

*Extrait du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire*

L'an deux mille treize, le 7 novembre

L'assemblée générale décide à l'unanimité de porter le nombre d'administrateur à quatre

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer à la fonction d'administrateur, Monsieur Georges KRIEGER, demeurant à L-8217 Mamer, 85 op Bierg, pour une durée indéterminée à partir de ce jour, lequel accepte le mandat.

Référence de publication: 2013155743/12.

(130190884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

---

**Tethys Investment I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.936.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 31 octobre 2013 que la société BRE/Management 6 S.A. a démissionné en tant que gérant unique de la Société avec effet au 31 octobre 2013.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer la société BRE/Management 7 S.A., société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 180.304, en tant que gérant unique de la Société, avec effet au 31 octobre 2013 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par la société BRE/Management 7 S.A. en qualité de gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013155648/20.

(130190038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

---

**Tanges Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 145.319.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 11 octobre 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Marc Koeune
- Michaël Zianveni
- Sébastien Gravière
- Jean-Yves Nicolas

Le commissaire aux comptes est CeDerlux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013155657/18.

(130190442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

---

**B.T.I. Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 161.839.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 8 novembre 2013.

*Pour la société*

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2013155805/16.

(130190965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**819 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 105.323.

## EXTRAIT

En date du 1<sup>er</sup> novembre 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Prise en compte de la démission de Mr. Shouping Chai comme gérant de la Société avec effet immédiat;
- Nomination de Mr. Yaozhong LU, né à Guangdong (Chine) le 25 février 1965, avec adresse professionnelle au Suite 5-3-705, Huangsidajie No. 23, XiCheng District Beijing, 100034 République de Chine comme nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- Nomination de la société Montblanc Luxembourg S.à r.l., avec adresse au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 145 539 comme nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155708/18.

(130189978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

---

**Xylem Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1259 Senningerberg, 11, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 172.763.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/11/2013.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2013155704/12.

(130190059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

---

**Viione Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 156.249.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/11/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013155694/12.

(130190192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

---

**Apollo Daian Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.369.

La dénomination de l'associé unique Apollo International Real Estate Fund (EU) L.P. a changée et est désormais Ares European Real Estate Fund I (EU), L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155758/12.

(130190858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**AltaGas Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 400.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 167.998.

—  
EXTRAIT

Par résolution écrite du conseil de gérance en date du 19 juin 2013, le conseil de gérance a décidé d'adopter la résolution suivante:

- le siège social de la société a été transféré de 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2013155756/17.

(130191563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**Advent Diamond (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 151.517.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155750/10.

(130191520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**Advent Regulus (Luxembourg) Subco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 175.755.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155751/10.

(130191517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**Apentis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1240 Luxembourg, 10, rue Charles Bernhoeft.

R.C.S. Luxembourg B 157.115.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire, Apentis subira les changements suivants:

1. Mr. DIAMTENE Sinaly, résidant au 29 rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg démissionne de son poste de gérant administratif de Apentis s.a.r.l.

2. Mr. FERREIRA LOPES Salvador, résidant au 78 rue de Longwy, L-4610 Nidercorn devient gérant administratif de Apentis s.a.r.l.

3. Mr. FERREIRA LOPES Salvador, résidant au 78 rue de Longwy, L-4610 Nidercorn possède 10 parts du capital social de Apentis s.a.r.l.

4. Mr. DEBAISIEUX Audric, résidant au 10 rue Charles Bernhoeft, L-1240 Luxembourg possède 90 parts du capital social de Apentis s.a.r.l.

Le 07/10/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013155733/17.

(130190567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

---

**Analystes Assureurs Associés Lux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 100, avenue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 176.557.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER  
Notaire

Référence de publication: 2013155732/11.

(130190390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

---

**Xirom Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 115.196.

Les comptes annuels au 30.06.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Référence de publication: 2013155703/10.

(130190423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

---

**WGRM Holding 7 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 106.510.

**EXTRAIT**

Lors de l'Assemblée Générale du 14 novembre 2011, les actionnaires ont décidé:

1 D'accepter la démission de Monsieur Emilio Zito de son poste d'administrateur.

2 De nommer Monsieur Guillaume d'Engremont né le 3 septembre 1974 à Paris et domicilié, 13 rue du chemin vert, F-75011 Paris au poste d'administrateur pour une durée se terminant lors de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes annuels de l'exercice 2017

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155701/15.

(130190495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

---

**Axeurope S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 159.139.

*Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 30 août 2013:*

Les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- La société PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1471, Luxembourg, enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 65.477, a été nommée en qualité de réviseur d'entreprise agréé de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 mars 2013. (En remplacement de M. Ganash Lokanathen en tant que commissaire, démissionnaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2013155735/18.

(130190588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

---

**Valotel Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 140.078.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 18 octobre 2013*

1. Les démissions de FMS SERVICES S.A. et de S.G.A. SERVICES S.A. de leurs fonctions d'administrateurs avec pouvoir de signature de type B de la société sont acceptées.

2. Monsieur Angelo DE BERNARDI, Licencié en Sciences Economiques et Financières, né le 04.05.1943 à ESCH-SUR-ALZETTE (G.D. de Luxembourg), domicilié professionnellement au 10 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et Monsieur Jacopo ROSSI, employé privé, né le 20.04.1972 à SAN DONA DI PIAVE (Italie), domicilié professionnellement au 10 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société, avec pouvoirs de signature de type B pour un période d'un an. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2014.

3. Monsieur Alexis DE BERNARDI, expert-comptable, né le 13.02.1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société, avec pouvoir de signature de type A, pour une durée d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2014.

4. La démission de Monsieur Eric HERREMANS de ses fonctions de commissaire aux comptes est acceptée.

5. La société ANTANI S.à.r.l., 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, RCS Luxembourg N B129952 est nommée nouveau commissaire aux comptes pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

VALOTEL EUROPE S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2013155688/28.

(130190644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

---

**Tanges Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 145.319.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013155658/9.

(130190445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

---

**Clouse S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.904.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte d'une décision prise par l'actionnaire unique de la Société le 05 novembre 2013, que:

- La société KPMG Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 119133, a été réélue en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013155849/17.

(130190879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**Trucson Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 107.690.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 23 octobre 2013 que

(i) La démission de Monsieur Alain LAM, gérant de la Société a été acceptée avec effet immédiat.

(ii) Monsieur Olivier LIEGEOIS, né le 27 octobre 1975 à Bastogne, Belgique, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

La Société prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Patrick MOINET au 156, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg et de Madame Sandrine BISARO au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155674/19.

(130190474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

---

**Vendôme Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 105.468.

—  
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement à Bertrange le 7 novembre 2013 à 16 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Guillaume KIRSZNER, administrateur de société, domicilié 8 avenue Hamoir, B-1180 UCCLÉ (Belgique) a été nommé comme nouvel administrateur Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale statutaire de 2015

*Extrait sincère et conforme des décisions circulaires du Conseil d'Administration adoptées le 7 novembre 2013*

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Guillaume KIRSZNER domicilié 8 avenue Hamoir, B-1180 UCCLÉ (Belgique).

En qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Guillaume KIRSZNER aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière. La gestion journalière de la société est donc exercée à compter de ce jour par Messieurs Guillaume KIRSZNER, Eric BEDROSSIAN et Gabriel JEAN.

Bertrange, le 7 novembre 2013.

Pour VENDOME REAL ESTATE S.A.

Référence de publication: 2013155689/20.

(130190312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

---

**Cheyne Special Situations Investments (N° 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 110.809.

—  
*Rectificatif aux comptes annuels au 31 décembre 2009 déposés auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 22 juin 2011 sous la référence L110096633*

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Sharon Callahan

Gérant

Référence de publication: 2013155842/15.

(130190894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**VERNE Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 127.828.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Schuttrange, le 8 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155691/10.

(130190715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

**Westendam S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 147.883.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

*Administrateur / Administrateur*

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2013155700/13.

(130190414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

**A. Di Cato S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9126 Schieren, 4, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 96.590.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour A. DI CATO S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013155749/11.

(130191427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

**Association for Marketing and Sales S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9952 Drinklange, 26, Ëlwenterstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.963.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Windhof, le 08/11/2013.

Référence de publication: 2013155766/10.

(130190745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

**Auction EquityCo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.579.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155767/10.

(130191299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

**Ares Life Sciences I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.510,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 156.538.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 5 novembre 2013 de la Société, la décision suivante a été prise:

- Nomination du nouveau gérant suivant en date du 5 novembre 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Chokri Bouzidi, né le 10 mai 1964 à Bousalem en Turquie, avec adresse professionnelle au 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en qualité de gérant B de la Société.

Résultant de la décision susmentionnée, le conseil de gérance de la Société est comme suit:

- Monsieur Andrew David Le Gal, gérant de classe A;
- Monsieur Ben Peter Burton, gérant de classe A;
- Madame Giulia Nobili, gérant de classe A;
- Monsieur Patrick L.C. van Denzen, gérant de classe B;
- Monsieur Franciscus W.J.J. Welman, gérant de classe B;
- Monsieur Chokri Bouzidi, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick L.C. van Denzen

*Gérant B*

Référence de publication: 2013155760/22.

(130191309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**MN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9806 Hosingen, 71, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 160.037.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 22 octobre 2013 que:

1) L'assemblée générale révoque de leur qualité d'administrateurs de la société:

- Monsieur Manuel José COELHO, administrateur de sociétés, né à Murça (Portugal) le 14 avril 1952, demeurant à L-7540 Rollingen (Mersch), 139A, route de Luxembourg.

- Madame Sonia Maria PIRES COELHO, employée, née à Murça (Portugal) le 13 janvier 1980, demeurant à L-7620 Larochette, 54, rue de Mersch.

- Madame Olga TRYASUGINA, serveuse, née à Novocheboksarsk (Russie) le 12 janvier 1977, demeurant à L-9169 Mertzig, 2, Colette's Päschen.

2) L'assemblée générale révoque de sa qualité d'administrateur-délégué de la société:

- Madame Olga TRYASUGINA, serveuse, née à Novocheboksarsk (Russie) le 12 janvier 1977, demeurant à L-9169 Mertzig, 2, Colette's Päschen.

3) L'assemblée générale nomme comme administrateur unique de la société:

- Madame Natalya Alekseevna RODRIGUES, serveuse, née à Vostok Poronaysk Sakhalin (Russie) le 4 février 1971, demeurant à L-7556 Mersch, 18, Place St. Michel, qui accepte.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hosingen, le 22 octobre 2013.

*Pour la société*

C.F.N GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013155744/32.

(130190404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

---

**Armadillo Lux Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 107.516.

—  
EXTRAIT

En date du 6 novembre 2013, l'assemblée générale des actionnaires de la société a pris les résolutions suivantes:

- La démission d'Elke Leenders, en tant qu'administrateur de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Wim Rits, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé administrateur de la société avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2019.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155762/14.

(130191590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**Assets value Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2125 Luxembourg, 10, rue de Marche.  
R.C.S. Luxembourg B 156.931.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Assets Value Partners S.à r.l.*

Société de gestion de patrimoine familial

Mélanie Sauvage

Gérante

Référence de publication: 2013155765/13.

(130191018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**Armainvilliers Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 140.864.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Armainvilliers Holding*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013155763/11.

(130190820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**Axeurope S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 159.139.

—  
*Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 31 octobre 2013:*

Les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- Le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, régie par les lois du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 65.477, ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1471, Luxembourg, a été reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 mars 2014.

- Nomination de M. John Mertens, résidant professionnellement au 326, avenue Louise, B-1050 Bruxelles, Belgique, né le 26 septembre 1969 à Uccle, Belgique, en tant que membre du conseil de surveillance avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 mars 2015 (en remplacement de M. Nicolas Brunei, démissionnaire).

Le conseil de surveillance se compose dorénavant comme suit:

- M. Stéphane Argyropoulos, membre
- Mme Lise Fauconnier, membre
- M. Yann Bak, membre
- M. Daniel Setton, membre
- M. John Mertens, membre

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2013155736/27.

(130190592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

---

**Broadway Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 83, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 176.538.

Le soussigné, Monsieur Antonio DA ROCHA ANTUNES, né le 28 mars 1979 demeurant à 43, rue de Hussigny L-4580 Differdange,

associé unique de la société de droit luxembourgeois BROADWAY BAR SARL, avec siège social à, 83, rue du Canal L-4051 Esch-sur-Alzette,

déclare par la présente céder:

75 parts qu'il détient dans la susdite société,

à

Madame Maria das Dores AZEVEDO FERNANDES, née le 12 mars 1984 demeurant à 26, Cité Mouty F-54590 Hussigny Godbrange, ici présent et ce acceptant,

Le cessionnaire déclare avoir parfaite connaissance des statuts de la société et de sa situation financière.

La présente cession se fait avec l'accord de tous les associés.

Ainsi convenu en double exemplaire à Esch-sur-Alzette, le 31 octobre 2013.

Monsieur Antonio DA ROCHA  
ANTUNES / Madame Maria das Dores  
AZEVEDO FERNANDES.

Référence de publication: 2013155738/21.

(130190526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

---

**Armainvilliers Luxholdco, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 140.866.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Armainvilliers Luxholdco*  
United International Management S.A.

Référence de publication: 2013155764/11.

(130190810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**Alias Mustang International, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 95.884.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 30 octobre 2013*

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Luc MANGE en date du 14 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013155782/11.

(130191580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**Augusta (Gibraltar) Holdings II S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 165.000.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2013155768/12.

(130191569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**Adames S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l' Aveugle.  
R.C.S. Luxembourg B 27.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2013155771/10.

(130191130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**AIG European Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 37.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 82.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Bouchra Akhertous

Mandataire

Référence de publication: 2013155778/12.

(130190964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**AI Chem GP & Cy S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 179.936.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155777/10.

(130191330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**Akord Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 117.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013155781/10.

(130191014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**Abertas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 180.833.

—  
*1 - Transfert de parts*

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 6 novembre 2013, que AIM Services S.à r.l. a transféré la totalité des 12.500 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à:

- York Global Finance Fund II L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois des îles Cayman, immatriculée au Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands sous le numéro WK-73015, ayant son siège social à l'adresse suivante: c/o Intertrust Corporate Services, 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, îles Cayman.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

York Global Finance Fund II L.P., ..... 12.500 parts sociales.

*2 - Extrait des résolutions prises par l'associé de la Société en date 6 novembre 2013*

En date du 6 novembre 2013, l'associé de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Madame Anne Catherine GRAVE, actuellement gérant unique de la Société, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Hiroyuki Rex SATO, né le 3 janvier 1961 à Tokyo, Japon, ayant comme adresse professionnelle: 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur John J. FOSINA, né le 3 mai 1959 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle: 767, Fifth Avenue, 17<sup>th</sup> Floor, NY 10153, New York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Christian REYNTJENS, né le 9 janvier 1975 à Saint-Germain-en-Laye, France, ayant comme adresse professionnelle: 23, Savile Row, 4<sup>th</sup> Floor, Londres W1S 2ET, Royaume Uni, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Madame Catherine KOCH, née le 12 février 1965, à Sarreguemines, France, ayant comme adresse professionnelle: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur Hiroyuki Rex SATO, gérant A

Monsieur John J. FOSINA, gérant A

Monsieur Christian REYNTJENS, gérant A

Madame Catherine KOCH, gérant B

Madame Anne Catherine GRAVE, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2013.

ABERTAS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013155769/43.

(130191594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

**ANTHEA - Contemporary Art Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 165.859.

—  
Les comptes annuels du 21/12/2011 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013155793/11.

(130191147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

**Alpha Trade Consulting, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 16, avenue du Dix Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 116.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013155787/9.

(130191366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**Altice B2B Lux. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 21.250.735,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 131.327.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013155788/10.

(130191105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**Altice Six S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 135.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013155789/9.

(130191046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**AMR Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 165.867.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2013155791/14.

(130191486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**AIG European Real Estate Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 89.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Bouchra Akhertous

*Mandataire*

Référence de publication: 2013155779/12.

(130190962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**Ewart (Manchester) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 181.074.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the seventh of October.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

«M&L Offshore Investments IX Pte Ltd», a private company limited by shares, with registered office at 137, Market Street, #11-01 Grace Global Raffles, Singapore (048943) (the "Sole Shareholder").

Here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

By virtue of a proxy given under private seal, dated 7 October 2013;

The proxy signed *in* varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which the prenamed party hereby declares to form among himself as follows:

**Art. 1. Form.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one shareholder, owner of all the shares.

The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, development and exploitation of any immovable property located in all countries, as well as the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may provide financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also give guarantees and grant security in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets. The Company may also grant loans to subsidiaries, affiliated companies or third parties.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favor its development.

**Art. 3. Name.** The name of the Company is "Ewart (Manchester) S.a r.l."

**Art. 4. Duration.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders' meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board as defined under Article 12 may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the Manager or, as the case may be, the Board should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager or, as the case may be, the Board of the Company.

**Art. 6. Capital.** The issued capital of the Company is set at fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000.-) divided into fifteen thousand (15,000) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each which are fully paid-up.

**Art. 7. Amendment of the capital.** The capital may at any time be amended by a decision of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders as the case may be.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

**Art. 8. Rights and Duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by the 1915 Law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.** If the Company is composed of one single shareholder, said single shareholder may transfer freely its shares.

If the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders.

In this same scenario, the shares may only be transferred to non shareholders with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital by application of the requirements of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

**Art. 11. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 12. Management of the Company.** The Company is managed by one or several Managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period.

The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one Manager, the Managers constitute a board of Managers (the "Board").

Any Manager may participate in any meeting of the Board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Managers may be represented at meetings of the Board by another Manager without limitation as to the number of proxies which a Manager may accept and vote, it being understood that at least two Managers must be present in person or by conference call.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the Managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice.

This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

The Sole Shareholder or as the case may be the general meeting of shareholders may decide appointing Managers of two different classes, being class A Managers and class B Managers. Any such classification of Managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Managers be identified with respect to the class they belong.

The Board can only act or deliberate validly if a majority of the Managers in office are present or represented.

Decisions of the Board are validly taken by the approval of the majority of the Managers of the Company (including by way of representation). In the event however the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) any resolutions of the Board may only be validly taken if approved by the majority of Managers including at least one class A and one class B Manager.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by any two Managers present at such meeting.

The Board may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any Manager.

**Art. 13. Events affecting the Managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a Manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

**Art. 14. Liability of the Managers.** No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 15. Representation of the Company.** The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole Manager, and in the case of a Board by the joint signature of two Managers, provided however that in the event the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers), the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager (including by way of representation).

In any event, the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the Manager; or by two Managers in case of Board; or, in the event of classes of Managers, by one class A and one class B Manager acting together (including by way of representation).

**Art. 16. General meetings of shareholders.** As long as the Company is composed of one (1) single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the 1915 Law are not applicable to that situation.

In case the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six (6) months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 17. Decisions of the shareholders.** Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles of Incorporation may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's shares, subject to any other provision of the 1915 Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The decisions of the single shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company.

The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

**Art. 18. Financial year.** The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December of the same year.

**Art. 19. Annual accounts.** At the end of each financial year, the Company's annual accounts are established by the Manager or, as the case may be, the Board and the Manager or, as the case may be, the Board prepares a general inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the Company's registered office communication of the said inventory and balance sheet.

**Art. 20. Allocation of profits.** The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by resolution of the shareholder(s), as the case may be.

Notwithstanding the preceding provisions, the Manager or, as the case may be, the Board may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the year on the basis of a statement of accounts showing (i) that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed where applicable,

realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles of Incorporation (ii) and that any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

**Art. 21. Dissolution, Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or one of the shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the single shareholder or by shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be shareholders, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, who shall determine their powers and their compensation.

**Art. 22. Matters not provided.** All matters not specifically governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (GBP)	Number of shares	Amount paid-in (GBP)
M&L Offshore Investments IX Pte Ltd prenamed; .....	15,000.-	15,000	15,000.-
Total: .....	15,000.-	15,000	15,000.-

All the shares have been fully subscribed and totally paid up by the above named shareholder so that the amount of fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company.

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law, have been observed.

#### *Transitory provision*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2013.

#### *Estimate of Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation, the Sole Shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to set at 4 the number of Managers and further resolved to appoint the followings as Managers for an unlimited duration, with the powers set forth in Article 15 of the Articles of Incorporation:

#### *Class A Managers:*

- Mr. Michael KUM SOH HAR, born on 30 May 1944 in Singapore, residing professionally in 137 Market Street, #11-01, Grace Global Raffles, Singapore 048943;
- Mr. Kum Wan Sze Jocelyn, born on 22 June 1972 in Singapore, residing professionally in 137 Market Street, #11-01, Grace Global Raffles, Singapore 048943.

#### *Class B Managers:*

- Mrs. Sarah BONALLO, independent director, born on 21 July 1963 in Bristol, England, residing professionally in 5, rue des Jardins, L-8394 Olm, Luxembourg;
- Mr. Daniel BOONE, attorney-at-law, born on 28 January 1965 in Lille, France, residing professionally in 66, boulevard Napoléon 1er L-2210 Luxembourg.

#### *Second resolution*

The registered office shall be at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sept octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

«M&L Offshore Investments IX Pte Ltd», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 137, Market Street, #11-01 Grace Global Raffles, Singapour (048943) (l'«Associé Unique»),

ici représentée par M. Regis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, datée du 7 octobre 2013.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), par l'article 1832 du Code Civil ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé, propriétaire de la totalité des parts sociales.

La Société peut cependant, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, au développement et à l'exploitation de toutes propriétés immeubles situées dans tout pays, ainsi qu'à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La société peut également accorder des prêts à ses filiales, des sociétés liées ou des tierces parties.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3. Dénomination.** La Société prend la dénomination de "Ewart (Manchester) S.à r.l."

**Art. 4. Durée.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée des associés.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil, comme défini à l'Article 12, peut pareillement établir des succursales et des filiales aussi bien au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de la Société.

**Art. 6. Capital.** Le capital émis de la Société est fixé à quinze mille Livre Sterling (GBP 15.000,-) divisé en quinze mille (15,000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Livre Sterling (GBP 1.-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

**Art. 7. Modification du capital.** Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant une résolution de l'Associé Unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres parts sociales.

**Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un Associé Unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi de 1915 et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'Associé Unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers ou ayants-droit de l'Associé Unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Associé Unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts.** Si la Société est composée d'un Associé Unique, ledit Associé Unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, par application des prescriptions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

**Art. 11. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé.** L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'Associé Unique ou l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 12. Gérance de la Société.** La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise par l'Associé Unique ou le cas échéant par une décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont élus pour une durée indéterminée.

Les Gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un Gérant, les Gérants constituent un conseil de Gérance (le «Conseil»).

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne.

Les Gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil par un autre Gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un Gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux Gérants soient présents en personne ou par conférence téléphonique.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil devra être donnée aux Gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation.

La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque Gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil.

L'Associé Unique ou le cas échéant l'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des Gérants de deux classes différentes, les Gérants de classe A et les Gérants de classe B. Une telle classification de Gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Le Conseil ne peut agir ou délibérer valablement que si une majorité des Gérants en fonction sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des Gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'Associé Unique ou l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B), toute résolution du Conseil ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des Gérants, y inclus au moins un Gérant de classe A et un Gérant de classe B.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil devront être signés par deux Gérants présents à cette réunion.

Le Conseil pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment signés l'existence de la résolution. Les résolutions des Gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout Gérant.

**Art. 13. Evénements affectant les Gérants.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant le Gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un Gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 14. Responsabilité des Gérants.** Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 15. Représentation de la Société.** La Société sera engagée par la signature individuelle en cas de Gérant unique, et en cas d'un Conseil, par la signature conjointe de deux Gérants, étant entendu cependant que si l'Associé Unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de Gérants (à savoir les Gérants de classe A et les Gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués soit par le gérant; ou soit par deux Gérants en cas d'un Conseil ou encore; en cas de classes de Gérants, par un Gérant de classe A et un Gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

**Art. 16. Assemblée générale des associés.** Tant que la Société ne comporte qu'un (1) Associé Unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social au siège social de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette l'assemblée.

**Art. 17. Décisions des associés.** Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant que les associés possédant plus que la moitié du capital les adoptent. Cependant, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité (en nombre) des associés possédant au moins les trois quarts des parts sociales de la Société, sauf dispositions contraires de la Loi de 1915. Le changement de la nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée des associés, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Les décisions de l'Associé Unique ou de l'assemblée générale des associés, seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social de la Société.

Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

**Art. 18. Année sociale.** L'exercice social commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le trente et unième jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 19. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis par le Gérant ou, le cas échéant, par le Conseil et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil dresse un inventaire général comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.

**Art. 20. Répartition des bénéfices.** Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice social.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'Associé Unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil peut décider de payer à l'Associé Unique ou, le cas échéant, aux associés des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi de 1915 ou des Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé Unique ou, le cas échéant, par les associés.

**Art. 21. Dissolution, Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

La liquidation de la Société sera décidée par l'Associé Unique ou, le cas échéant, par l'assemblée des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés selon le cas par l'Associé Unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22. Disposition générale.** Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts seraient régies conformément à la Loi de 1915.

#### *Souscription et Paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en numéraire les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit (GBP)	Nombre de parts sociales	Libération (GBP)
M&L Offshore Investments IX Pte Ltd prenamed; .....	15.000,-	15.000	15.000,-
Total: .....	15.000,-	15.000	15.000,-

Toute les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées de sorte que la somme de quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000,-) est dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi de 1915, ont été respectées.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

#### *Evaluations des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

L'Associé Unique prénommé, par le mandataire susnommé, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de fixer à quatre (4) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article 15 des Statuts:

##### *Gérants de catégorie A:*

- Monsieur Michael KUM SOH HAR, né le 30 mai 1944 à Singapour, demeurant professionnellement au 137 Market Street, #11-01, Grace Global Raffles, Singapour 048943,
- Madame Jocelyn KUM WAN SZE, née le 22 juin 1972 à Singapour, demeurant professionnellement au 137 Market Street, #11-01, Grace Global Raffles, Singapour 048943,

##### *Gérants de catégorie B:*

- Madame Sarah BONALLO, administrateur indépendant, née le 21 juillet 1963 à Bristol, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 5, rue des Jardins, L-8394 Olm, Luxembourg;
- Monsieur Daniel BOONE, avocat à la Cour, né le 28 janvier 1965 à Lille (France), demeurant professionnellement à 66, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup> L-2210 Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social de la Société est établi au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite par le mandataire de la partie comparante, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 octobre 2013. Relation: LAC/2013/47051. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147967/445.

(130181350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

### **SWM GP Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 181.009.

#### STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of October,

Before us Me Jean SECKLER, civil law notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared,

SWM Luxembourg, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 180.186 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated.

#### **Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Form.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

**Art. 2. Name.** The Company's name is "SWM GP Luxembourg".

**Art. 3. Purpose.** The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks, copyrights and other intellectual property rights, licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, exploit, encumber, sell, license or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions (including the licensing of intellectual property) and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the Sole Shareholder, or in case of

plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

## Title II - Capital - Shares

**Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 250 (two hundred and fifty) shares with a nominal value of EUR 50 (fifty Euro) each, fully paid-up, herein collectively as the "Shares" and individually as the "Share".

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

**Art. 7. Voting Rights.** Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of Shares.

**Art. 8. Indivisibility of Shares.** Towards the Company, the Shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

**Art. 9. Transfer of Shares.** The Shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of Shares to non-shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

**Art. 10. Redemption of Shares.** The Company may redeem its own Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

## Title III - Management

**Art. 11. Appointment of the managers.** The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time, and replaced by, resolution of the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

**Art. 12. Powers of the managers.** All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole or any manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be Shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

**Art. 13. Board of managers.** Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable tangible telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or represented by proxyholder at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented by proxyholder including the affirmative vote of at least one type A manager and at least one type B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

**Art. 14. Liability of the managers.** No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

#### **Title IV - Shareholder meetings**

**Art. 15. Sole Shareholder.** A Sole Shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the Sole Shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

**Art. 16. General meetings.** General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Except as otherwise provided in these Articles, resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholder resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

#### **Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit**

**Art. 17. Financial year.** The financial year of the Company starts on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 18. Annual accounts.** Each year, as of the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, (i) to the general shareholders meeting, when the holding of such shareholders meetings is compulsory pursuant to article 17 above, or (ii) in writing to all the shareholders when the holding of such shareholders meetings is not compulsory.

**Art. 19. Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the Shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

**Art. 20. Interim dividends.** Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

**Art. 21. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the Shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises agréées) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

#### **Title VI - Dissolution - Liquidation**

**Art. 22. Dissolution.** The dissolution of the Company shall be resolved by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

**Art. 23. Liquidation.** The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration.

After payment of all the debts of the Company, including the expenses of liquidation and the repayment of the share capital to each of the shareholders, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) proportionally to the Shares they hold.

#### *Temporary provision*

Notwithstanding the provisions of article 17 above, the first financial year of the Company starts today and will end on December 31<sup>st</sup>, 2013.

#### *Subscription - Payment*

All the 250 (two hundred and fifty) Shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by SWM Luxembourg, named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

#### *Estimate of Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,250.-

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, Schweitzer Mauduit International Inc., acting as Sole Shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) a.- Ashish ADVANI, born on May 8, 1967, in Mumbai, India, residing professionally at 100 North Point Center East Suite 600 Alpharetta GA 30022, United States of America;

b.- Michel FIEVEZ, born on April 4, 1957, in Schaerbeek, Belgium, residing professionally at Usine du Mans, Le Grand Plessis 72700 Spay France; and

c.- Mélanie JEAN, born on June 17, 1974, in Cherbourg, France, residing professionally at Kérisole B.P. 34, 29393 Quimperlé Cedex, France, are appointed as type A managers of the Company for an undetermined duration;

d.- Philippe SALPETIER, born on August 19, 1970, in Libramont, Belgium, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

e.- Sébastien PAULY, born on May 21, 1982, in Verviers, Belgium, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

f.- Patrick MOINET, born on June 6, 1975, in Bastogne, Belgium, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

are appointed as type B managers of the Company for an undetermined duration.

2) The registered office of the Company shall be established at L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Junglinster, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-septième jour du mois d'octobre,

Par devant nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu,

SWM Luxembourg, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.186 Associé Unique)),

ici représentée par Mr Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La dite partie comparante, agissant dans la qualité en laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts suivants (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée.

#### **Titre I<sup>er</sup> - Forme - Dénomination - Objet - durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

**Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la Société est «SWM GP Luxembourg».

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, droits, intérêts, brevets, marques, droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle, licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, exploiter, grever, vendre, autoriser ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales (y compris l'octroi de licence de propriété intellectuelle), d'accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément à ces présents Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de

Luxembourg par résolution de l'Associé Unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise à la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

## Titre II - Capital - Parts sociales

**Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), divisé en 250 (deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 50 EUR (cinquante euros) chacune entièrement libérées, ici collectivement les «Parts Sociales» et individuellement la «Part Sociale».

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'Associé Unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

**Art. 7. Droits de vote.** Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

**Art. 8. Indivisibilité des Parts Sociales.** A l'égard de la Société, les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale.

**Art. 9. Transfert des Parts Sociales.** Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés de la Société ou lorsque la Société a un Associé Unique.

Les cessions de Parts Sociales aux tiers non-associés sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de Parts Sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

**Art. 10. Rachat des Parts Sociales.** La Société peut racheter ses propres Parts Sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

## Titre III - Gérance

**Art. 11. Nomination des gérants.** La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'Associé Unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'Associé Unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

**Art. 12. Pouvoirs des gérants.** Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou chaque gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

**Art. 13. Conseil de gérance.** Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas à être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Chaque gérant peut participer au conseil par téléphone, vidéo conférence, tout autre moyen de télécommunication approprié, initié à partir du Grand-Duché de Luxembourg et permettant à tous les gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres en même temps. Une telle participation est réputée équivalente à une participation en personne.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés par un mandataire.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par une résolution adoptée lors d'un conseil de gérance dûment constitué de la Société par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés incluant le vote favorable d'au moins un gérant de type A et d'au moins un gérant de type B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 14. Responsabilité des gérants.** Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

#### Titre IV - Assemblée générale des associés

**Art. 15. Associé Unique.** Un Associé Unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'Associé Unique et la Société doit faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

**Art. 16. Assemblées générales.** Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Sauf disposition contraire prévue dans ces Statuts, les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée. Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou tout autre lieu indiqué dans la convocation, le troisième jeudi de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

#### Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

**Art. 17. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 18. Comptes annuels.** Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'Associé Unique ou en cas de pluralité d'associés (i) à l'assemblée générale des associés, lorsque la tenue d'une telle assemblée est obligatoire en vertu de l'article 17 ci-dessus, ou (ii) par écrit à tous des associés lorsque la tenue d'une telle assemblée n'est pas obligatoire.

**Art. 19. Bénéfice.** Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est alloué par l'Associé Unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de le distribuer proportionnellement aux Parts Sociales qu'ils détiennent, de le reporter ou de le transférer dans une réserve distribuable.

**Art. 20. Dividendes intérimaires.** Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

**Art. 21. Audit.** Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

## **Titre VI - Dissolution - Liquidation**

**Art. 22. Dissolution.** La dissolution de la Société est décidée par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

**Art. 23. Liquidation.** La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes dettes, y compris les dépenses relatives à la liquidation et le remboursement du capital social aux associés, le boni de liquidation sera distribué aux associés proportionnellement aux Parts Sociales qu'ils détiennent.

### *Disposition temporaire*

Nonobstant les dispositions de l'article 17 mentionné au-dessus, le premier exercice de la société débute ce jour et s'achèvera le 31 décembre 2013.

### *Souscription - Paiement*

L'intégralité des 250 (deux cent cinquante) Parts Sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par SWM Luxembourg, prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à 1.250,- EUR.

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, Schweitzer Mauduit International Inc., agissant en sa qualité d'Associé Unique, représentant la totalité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1) a.- Ashish ADVANI, né le 8 mai 1967, à Mumbai, Inde, résidant professionnellement au 100 North Point Center East Suite 600 Alpharetta GA 30022, Etats-Unis d'Amérique;

b.- Michel FIEVEZ, né le 4 avril 1957, à Schaerbeek, Belgique, résidant professionnellement au Usine du Mans, Le Grand Plessis 72700 Spay France; et

c.- Mélanie JEAN, née le 17 juin 1974, à Cherbourg, France, résidant professionnellement au Kérisole B.P. 34, 29393 Quimperlé Cedex, France;

sont nommés gérants de type A de la Société pour une période indéterminée;

d.- Philippe SALPETIER, né le 19 août 1970, à Libramont, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

e.- Sébastien PAULY, né le 21 mai 1982, à Verviers, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

f.- Patrick MOINET, né le 6 juin 1975, à Bastogne, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

sont nommés gérants de type B de la Société pour une période indéterminée.

2) Le siège social de la Société est établi au 16, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 octobre 2013. Relation GRE/2013/4224. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013147661/438.

(130180120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

### **Atria Acquisition S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 181.068.

#### — STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the first day of October.

Before the undersigned, Maître Emile SCHLESSER, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"ANGELMAR CORP. S.A.", a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains,

represented here by Mr Fabrice MAIRE, company manager, residing professionally in L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, avenue Dr. Klein (the Proxyholder),

by virtue of two proxies given under private seal in Luxembourg, on 23 of September 2013.

The said proxies, after having been signed «ne varietur» by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

#### **Art. 1. Form and Name.**

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "ATRIA ACQUISITION S.A.".

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders (the shareholders). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

**Art. 4. Corporate objects.**

4.1 The Company's purpose is the buying and selling, the chartering in and the chartering out, and the management of seagoing ships, as well as the financial and commercial operations that relate directly or indirectly to such activities.

4.2 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliates companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

**Art. 5. Share capital.**

5.1 The subscribed share capital is set at fifty thousand dollars of the United States of America (USD 50.000.00) consisting of five hundred (500) ordinary shares with a par value of one hundred dollars of the United States of America (USD 100.00) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1 The shares of the Company will be in registered form, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

**Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.**

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the 2nd Thursday of the month of February at 3.00 p.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the Shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 8. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.**

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

#### **Art. 9. Management.**

9.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members. The General Meeting may decide to create two categories of Directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of Shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any Director may be removed at any time by a resolution taken by the General Meeting of Shareholders. The Director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a Director because of death, resignation or otherwise, the remaining Directors elected by the General Meeting may meet and elect a Director to fill such vacancy until the next General Meeting of Shareholders.

#### **Art. 10. Meetings of the Board.**

10.1 In case of plurality of Directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a Director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two Directors or by any person delegated to this effect by the Directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each Director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another Director as his proxy. A Director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of Directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the Directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any Director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the Directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall have a casting vote.

10.6 Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 11. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

#### **Art. 12. Delegation of powers.**

12.1 The Board of Directors may appoint one delegate to the day to day management of the Company, who need not to be neither a Shareholder neither a Director, who will have the full power to act in the name of the Company concerning the day to day management.

12.2 The Board is also authorised to appoint a person, either Director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 13. Binding signatures.**

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of Directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director or by the joint signature of two B Directors.

**Art. 14. Conflict of interests.**

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any Director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such Director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such Director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

**Art. 15. Statutory Auditor(s).**

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term one year and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

**Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first October of each year and shall terminate on the thirteenth day of September of the following year.

**Art. 17. Allocation of profits.**

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.3 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in cash or in kind. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

**Art. 18. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 19. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

**Art. 20. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

*Transitory provisions*

The first business year begins on this day and ends on 30 September 2014.

The first annual General Meeting will be held in 2015.

*Subscription*

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, hereby declares to subscribe to the five hundred (500) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of twenty-five per cent (25%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred dollars of the United States of America (USD 12,500.00) is as from now at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

*Statement - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at two thousand five hundred Euro (2.500,00 €).

*Resolutions of the sole shareholder*

The Sole Shareholder, represented as stated above, representing the entire subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at three (3) and the number of auditors at one (1);
2. the following persons are appointed as directors:

- a) ANGELMAR CORP. S.A., prenamed, represented by Mr Fernand BOZZONI, companies' manager, with professional address in L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains,
- b) Mr. Fabrice MAIRE, prenamed, with address in L-5630 Mondorf-les-Bains, 5, rue Cardinal Mercier,
- c) Mr. Dominique PRUNIER, prenamed, with address in F-75009 Paris, 5, rue Cardinal Marcier.

The Board of Directors is authorized to appoint:

- Mr. Fabrice MAIRE as manager of the seagoings of the Company. His powers will be specified by the Board of Directors.

- Mr. Fabrice MAIRE as director of daily administration. The term of these appointments will expire at the Annual General Meeting of the Company of the year 2015.

3. "COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION s.à r.l.", a company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours, registered with the Registrar of Companies Luxembourg, under section B and number 37.039, be appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company;

4. the terms of office of the members of the Board of Directors will expire at the Annual General Meeting of the Company of the year 2018, and those of the statutory auditor will be expire after each annual meeting of shareholders and for the first time in the year 2015;

5. the address of the registered office of the Company is set at L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by an French version. At the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French texte, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, Le premier octobre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme "ANGELMAR CORP. S.A.", une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains,

ici représentée par Monsieur Fabrice MAIRE, dirigeant de sociétés, résidant professionnellement à L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, avenue Dr. Klein (le Mandataire),

en vertu de deux procurations sous seing privé datées du 23 septembre 2013,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les Statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.**

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de "ATRIA ACQUISITION S.A.".

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires (les actionnaires). La Société ne sera pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

#### **Art. 2. Siège Social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Durée de la Société.**

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs, afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

#### **Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000,00) représenté par cinq cents (500) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,00) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des Actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1 Les actions de la Société sont nominatives, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

#### **Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.**

7.1 Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute assemblée générale des Actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois de

février à 15.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

#### **Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.**

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 9. Administration de la Société.**

9.1 La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres. L'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'Administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) Administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'Actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un Administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) Administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un Administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les Administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un Administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

#### **Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.**

10.1 En cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux Administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'Assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les Administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque Administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout Administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des Administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les Administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout Administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration aura une voix prépondérante.

10.6 Tout Administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 12. Délégation de pouvoirs.**

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, Administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 13. Signatures autorisées.**

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'Administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs B.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.**

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un Administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet Administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet Administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

**Art. 15. Commissaire(s).**

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période d'une année et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 16. Exercice social.** L'exercice social commence le premier octobre de chaque année et se termine le trente septembre de l'année suivante

**Art. 17. Affectation des Bénéfices.**

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en espèce ou en nature. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 18. Dissolution et liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 19. Modifications statutaires.** Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

**Art. 20. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence ce jour et finit le 30 septembre 2014.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2015.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les cinq cents (500) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de vingt-cinq pourcent (25%) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 12.500,00) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros (2.500,00 €).

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social sousscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des Administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1);

2. les personnes suivantes sont nommées Administrateurs de la Société:

a) ANGELMAR CORP. S.A., prédite, représentée par Monsieur Fernand BOZZONI, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains,

b) Monsieur Fabrice MAIRE, prédit, demeurant à L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, avenue Dr. Klein,

c) Monsieur Dominique PRUNIER, prédit, demeurant à F-75009 Paris, 5, rue Cardinal Mercier.

Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer:

- Monsieur Fabrice MAIRE, prédit, comme dirigeant maritime de la société. Les pouvoirs qui lui sont conféré pour l'exercice de cette fonction seront spécifiés par le conseil d'administration.

- Monsieur Fabrice MAIRE, prédit, au poste de délégué à la gestion journalière. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quinze.

3. La société "COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION s.à r.l.", société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 37.039, est nommée commissaire de la Société;

4. le mandat des Administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de la Société en 2018 et celui du commissaire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de la Société en 2015;

5. le siège social de la Société est fixé à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la comparante, le présent acte est établi en anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MAIRE, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 octobre 2013. Relation: LAC/2013/45338. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): I. Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147832/483.

(130181145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

**Millipore International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.420.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth of the month of October,  
before the undersigned, Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, at 2 pm CET,

there appeared:

EMD Millipore Corporation, a Massachusetts corporation incorporated under the laws of the Commonwealth of Massachusetts United States of America ("USA"), having its registered office at 290 Concord Road, Billerica, Massachusetts 01821, USA, registered with the Commonwealth of Massachusetts, Corporations Division, under file number 042170233 ("EMD Millipore Corporation"),

here duly represented by Mr Frank Stolz, notary's clerk, residing professionally at 13, avenue François Clement, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 10 October 2013, and,

Merck Chemicals Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 30,145 (thirty thousand one hundred forty-five Euros), having its registered office at 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 177.715 ("Merck Chemicals"),

here duly represented by Mr Frank Stolz, notary's clerk, residing professionally at 13, avenue François Clement, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 10 October 2013, and,

Merck Holding GmbH, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office at Mainzer Str. 41, 64579 Gernsheim, registered with the commercial register of the local court of Darmstadt, Germany, under HRB 7293,

here duly represented by Mr Frank Stolz, notary's clerk, residing professionally at 13, avenue François Clement, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 10 October 2013.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

EMD Millipore Corporation and Merck Chemicals, prenamed (the "Shareholders"), request the notary to act that:

I. The Shareholders hold all the shares, representing the whole share capital of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name Millipore International Holdings S.à r.l., with a share capital of EUR 196,422,930 (one hundred ninety-six million four hundred twenty-two thousand nine hundred thirty Euros), with registered office at 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under the number B 148.420 and established pursuant to a notarial deed dated 5 October 2009, which deed has been published in the Official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number 2,066 of 21 October 2009 (the "Company"). The Company's articles of association have been amended several times and for the last time on 2 October 2013 by deed enacted by the undersigned notary, which deed is under process of publication in the Official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

II. The Company's share capital is set at EUR 196,422,930 (one hundred ninety-six million four hundred twenty-two thousand nine hundred thirty Euros), represented by 12,512,094 (twelve million five hundred twelve thousand ninety-four) Class A Shares with a nominal value of EUR 10 (ten euros) each, (the "Class A Shares"), held by EMD Millipore Corporation and 7.130.199 (seven million one hundred thirty thousand one hundred ninety-nine) Class B Shares with a nominal value of EUR 10 (ten euros) each (the "Class B Shares"), held by EMD Millipore Corporation for 104,276 (one hundred four thousand two hundred seventy-six) and held by Merck Chemicals for 7,025,923 (seven million twenty five thousand nine hundred twenty three) (collectively referred to as the "Shares", and individually as a "Share").

Therefore, the appearing parties, acting through their legal representative, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to increase the Company's share capital to the extent of EUR 129,689,550 (one hundred twenty-nine million six hundred eighty-nine thousand five hundred fifty Euros), so as to raise it from its current amount of EUR 196,422,930 (one hundred ninety-six million four hundred twenty-two thousand nine hundred thirty Euros) to EUR 326,112,480 (three hundred twenty-six million one hundred twelve thousand four hundred eighty Euros) by the creation and issuance of 12,968,955 (twelve million nine hundred sixty-eight thousand nine hundred fifty-five) Class B Shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each (the "New Class B Shares") vested with the same rights and obligations as the existing Class B shares.

The Shareholders resolve to number the New Class B Shares from 7.130.200 to 20,099,154.

The Shareholders decide not to subscribe to the New Class B Shares and to accept their subscription by Merck Holding GmbH, prenamed.

*Subscription - Payment*

Merck Holding GmbH, prenamed, represented as stated above, declares to

(i) subscribe for all the 12,968,955 (twelve million nine hundred sixty-eight thousand nine hundred fifty-five) New Class B Shares numbered from 7,130,200 to 20,099,154, with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, for a subscription price of EUR 848,133,586.64 (eight hundred forty-eight million one hundred thirty-three thousand five hundred eighty-six Euros and sixty-four cents), out of which EUR 129,689,550 (one hundred twenty-nine million six hundred eighty-nine thousand five hundred fifty Euros) are allocated to the share capital of the Company, and, the remaining amount of EUR 718,444,036.64 (seven hundred eighteen million four hundred forty-four thousand thirty-six Euros and sixty-four cents) to the share premium account;

(ii) fully pay up the subscription price of the above shares by a contribution in kind (the "Contributed Shares") for a total amount of EUR 848,133,586.64 (eight hundred forty-eight million one hundred thirty-three thousand five hundred eighty-six Euros and sixty-four cents).

*Description of the contribution*

The Contributed Shares consist of the following assets:

2,829,666 (two million eight hundred twenty-nine thousand six hundred sixty-six) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, representing 57.9% of the share capital of Merck Chemicals B.V. (formerly Millipore International Holding Company B.V.), a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered address at Haarlerbergweg 21 - 23, 3<sup>rd</sup> floor, 1101 CH Amsterdam Zuidoost, the Netherlands and registered with the trade register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34089667.

*Evaluation*

The aggregate contribution value of the Contributed Shares is EUR 848,133,586.64 (eight hundred forty-eight million one hundred thirty-three thousand five hundred eighty-six Euros and sixty four-cents).

Such evaluation has been approved by the board of managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 10 October 2013, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the existence of the Contributed Shares has been given to the undersigned notary.

Merck Holding GmbH, prenamed, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contributed Shares and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the transfer of the Contributed Shares is effective as from the day of the present deed, without qualification;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Contributed Shares, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions and further to the increase in capital referred to above, the appearing parties resolve to amend the article 6.1 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follow:

" **6.1.** The subscribed and fully paid-in share capital is set at EUR 326,112,480 (three hundred twenty-six million one hundred twelve thousand four hundred eighty Euros), represented by 12,512,094 (twelve million five hundred twelve thousand ninety-four) Class A Shares (the "Class A Shares") and 20,099,154 (twenty million ninety-nine thousand one

hundred fifty-four) Class B Shares (the "Class B Shares") with a par value of EUR 10 (ten Euros) each (collectively referred to as the "Shares", and individually as a "Share")."

#### Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present members' meeting are estimated at approximately seven thousand five hundred Euros (EUR 7,500).

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French texts, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day stated above.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties, known to the notary by name, first name, residence, such proxyholder signed together with the notary this deed.

#### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix octobre,

par-devant, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

EMD Millipore Corporation, une corporation constituée sous les lois du «Commonwealth» du Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique («USA»), ayant son siège social au 290, Concord Road, Billerica, Massachusetts 01821, USA et immatriculée auprès du «Commonwealth» du Massachusetts, Division Sociétés, sous le numéro 042170233 («EMD Millipore Corporation»),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 13, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 10 octobre 2013, et

Merck Chemicals Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social souscrit de 13.500 EUR, ayant son siège social au 2a boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.715 («Merck Chemicals»),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 13, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 10 octobre 2013, et

Merck Holding GmbH, une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois allemandes, ayant son siège social à Mainzer Str. 41, 64579 Germsheim, enregistrée au Registre du Commerce auprès du tribunal d'instance (Amtsgericht) de Darmstadt, sous le numéro HRB 7293,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 13, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 10 octobre 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

EMD Millipore Corporation et Merck Chemicals, prénommées, (les «Associés») ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les Associés détiennent la totalité des parts, représentant l'entière du capital social de Millipore International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de 196.422.930 EUR (cent quatre-vingt-seize millions quatre cent vingt-deux mille neuf cent trente Euros), ayant son siège social au 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.420 et constituée par acte notarié en date du 5 Octobre 2009, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2066 du 21 octobre 2009 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 2 octobre 2013 suivant un acte de Maître Marc Loesch, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à 196.422.930 EUR (cent quatre-vingt-seize millions quatre cent vingt-deux mille neuf cent trente Euros), représenté par 12.512.094 (douze millions cinq cent douze mille quatre-vingt-quatorze) parts sociales de catégorie A, d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune (ci-après les «Parts Sociales de catégorie A»), détenues par EMD Millipore Corporation et par 7.130.199 (sept millions cent trente mille cent quatre-vingt-dix neuf) parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune (ci-après les «Parts Sociales de catégorie B»), détenues par EMD Millipore Corporation pour 104.276 (cent quatre mille deux cent soixante-

seize) d'entre elles et par Merck Chemicals pour les 7.025.923 (sept millions vingt-cinq mille neuf cent vingt-trois) restantes (ci-après désignées ensemble les «Parts») et chacune comme une «Part»).

Les parties comparantes, représentées comme mentionné ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de 129.689.550 EUR (cent vingt-neuf millions six cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent cinquante Euros) pour le porter de son montant actuel de 196.422.930 EUR (cent quatre-vingt-seize millions quatre cent vingt-deux mille neuf cent trente Euros) à 326.112.480 EUR (trois cent vingt-six millions cent douze mille quatre cent quatre-vingt Euros) par la création et l'émission de 12.968.955 (douze millions neuf cent soixante-huit mille neuf cent cinquante-cinq) Parts Sociales de Catégorie B d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B») bénéficiant des mêmes droits et obligations que les Parts Sociales de Catégorie B existantes.

Les Associés décident de numéroter les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B de 7.130.200 à 20.099.154.

Les Associés décident de ne pas souscrire aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B et d'accepter leur souscription par Merck Holding GmbH, précitée.

#### *Souscription - Libération*

Merck Holding, précitée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare

(i) souscrire aux 12.968.955 (douze millions neuf cent soixante-huit mille neuf cent cinquante-cinq) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B de la Société numérotées de 7.130.200 à 20.099.154, d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune, pour un prix de souscription de 848.133.586,64 EUR (huit cent quarante-huit millions cent trente-trois mille cinq cent quatre-vingt-six Euros et soixante-quatre centimes) dont un montant de 129.689.550 EUR (cent vingt-neuf millions six cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent cinquante Euros) est affecté au capital social de la Société, et, le solde soit 718.444.036,64 EUR (sept cent dix-huit millions quatre cent quarante-quatre mille trente six Euros et soixante-quatre centimes) au compte de prime d'émission;

(ii) libérer intégralement le prix de souscription des actions ci-dessus par un apport en nature (les «Actions Apportées») d'une valeur totale de 848.133.586,64 EUR (huit cent quarante-huit millions cent trente-trois mille cinq cent quatre-vingt-six Euros et soixante-quatre centimes).

Les Actions Apportées consistent en:

- 2.829.666 (deux millions huit cent vingt-neuf mille six cent soixante-six) actions ayant une valeur nominal de 10 EUR (dix Euros), représentant 57,9% du capital social de Merck Chemicals B.V. (anciennement Millipore International Holding Company B.V.), une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée et existante sous les lois néerlandaises, ayant son siège social à Haarlerbergweg 21 - 23, 3<sup>ème</sup> étage, 1101 CH Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés néerlandais sous le numéro 34089667, et évaluées à 848.133.586,64 EUR (huit cent quarante-huit millions cent trente-trois mille cinq cent quatre-vingt-six Euros et soixante-quatre centimes).

#### *Evaluation*

La valeur totale des Actions Apportées est de 848.133.586,64 EUR (huit cent quarante-huit millions cent trente-trois mille cinq cent quatre-vingt-six Euros et soixante-quatre centimes).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à la déclaration de la valeur de l'apport daté du 10 octobre 2013, qui sera annexée à cet acte et qui sera soumise aux formalités d'enregistrement.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur des Actions Apportées a été donnée au notaire instrumentant.

Merck Holding GmbH, précitée, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restriction des Actions Apportées et a le pouvoir d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- l'apport des Actions Apportées est effectivement réalisé sans réserve avec effet à la date du présent acte;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des Actions Apportées, aux fins d'effectuer leur transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

#### *Deuxième résolution*

Suite à l'augmentation de capital susmentionnée, les comparants, représentant l'intégralité du capital de la Société, ont décidé de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société pour leur donner désormais la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social souscrit et entièrement libéré est fixé à 326.112.480 EUR (trois cent vingt-six millions cent douze mille quatre cent quatre-vingt Euros), représenté par 12.512.094 (douze millions cinq cent douze mille quatre-vingt-quatorze) part sociales de catégorie A (ci-après les «Parts Sociales de catégorie A») et par 20.099.154 (vingt millions

quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante quatre) parts sociales de catégorie B (ci-après les «Parts Sociales de catégorie B»), d'une valeur nominale de 10 EUR (dix euros) chacune (ci-après désignée ensemble les «Parts» et chacune comme une «Part».)»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille cinq cents Euros (EUR 7.500).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête du mandataire des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ledit mandataire signe ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 14 octobre 2013. REM/2013/1803. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 23 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148176/231.

(130181083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

**Airmon Lux 3, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 122.622.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Airmon Lux 3" (hereafter referred to as the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, R.C.S. Luxembourg section B number 122.622, incorporated by deed of Joseph Elvinger notary, on December 5, 2006, published in the Luxembourg Memorial C number 165 on February 13, 2007.

There appeared

Airmon Holdings 1 S.A.S., a limited liability company (société par actions simplifiée) with registered office at 37, Rue de Liège, F-75008 Paris, France registered with the Trade and Companies Register of Paris under the number 494 253 396 (the Sole Shareholder), hereby represented by Mr. Régis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 16, 2013, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. that the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:
  1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
  2. Appointment of Airmon Holdings 1 S.A.S., a French limited liability company with registered office at 37, rue de Liège, F-75008 Paris, France, as liquidator (the "Liquidator");
  3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
  4. Approval of the financial statements of the Company for the period from January 1, 2013 to August 31, 2013;
  5. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their respective mandates;
  6. Miscellaneous.
- III. The Sole Shareholder passes the following resolutions:

*First resolution:*

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

*Second resolution:*

The Sole Shareholder resolves to appoint Airmon Holdings 1 S.A.S., prenamed, as liquidator (the "Liquidator").

*Third resolution:*

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

*Fourth resolution:*

The Sole Shareholder resolves to approve the financial statements of the Company for the period from January 1, 2013 to August 31, 2013.

*Fifth resolution:*

The Sole Shareholder decides to grant full and total discharge to the board of managers for the accomplishment of their respective mandates until today.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mil treize, le quatorze octobre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Airmon Lux 3" (la "Société"), ayant son siège social au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 122.622, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Francis Kessler en date du 5 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 165 du 13 février 2007.

**A comparu**

Airmon Holdings 1 S.A.S., société par actions simplifiée avec siège social au 37, Rue de Liège, F-75008 Paris, France, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 494 253 396 («l'Associé Unique»),

Ici représenté par Mr Régis Galiotto, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 septembre 2013, Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Airmon Holdings 1 S.A.S., une société par actions simplifiée de droit français ayant son siège au 37, rue de Liège, F-75008 Paris, France, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes de la Société pour la période du 1 janvier 2013 au 31 août 2013;
5. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs;
6. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

*Deuxième résolution:*

L'Associé Unique décide de nommer Airmon Holdings 1 S.A.S, précité, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

*Troisième résolution:*

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Associé Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Associé Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

*Quatrième résolution:*

L'Associé Unique décide d'approuver le bilan et le compte des profits et pertes de la Société pour la période s'écoulant du 1 janvier 2013 au 31 août 2013.

*Cinquième résolution:*

L'Associé Unique décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 octobre 2013. Relation: LAC/2013/47082. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Référence de publication: 2013149028/123.

(130182204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

---

**Best Doctors Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.940.

—  
Veillez prendre que l'associée unique, Best Doctors Espana S.A., a changé de nom et d'adresse suite à une migration. L'associée porte désormais la dénomination Best Doctors International Insurance, et se situe au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B179741.

Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Best Doctors Luxembourg Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013155810/14.

(130191013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---